

## Formulaire d'autorisation / demande de recherche

### Recherche centralisée d'avoirs sans contact ou en déshérence

---

**Je certifie** par la présente l'exactitude de mes renseignements et suis disposé(e) à fournir, le cas échéant, des informations, des documents, des originaux ou des copies certifiées conformes supplémentaires.

La Déclaration de protection des données indique quelles données personnelles font l'objet d'un traitement par l'Ombudsman des banques suisses, à quelles fins elles le sont, comment les données sont utilisées, à qui elles sont communiquées et à qui les personnes intéressées peuvent s'adresser pour poser des questions dans ce contexte. La Déclaration de protection des données peut être téléchargée du site Internet <https://bankingombudsman.ch/fr/> ou demandée à l'office de l'Ombudsman.

**Je prends note que** l'Ombudsman traite les données reçues de ma part, de l'institut financier ou de tiers conformément à la Déclaration de protection des données de l'Ombudsman des banques suisse.

**Je prends également note que**

- le traitement de ma demande de recherche est effectué conformément aux directives relatives au traitement des avoirs sans contact ou en déshérence auprès des banques suisses (Directives Narilo).
- les recherches effectuées restent enregistrées dans la base de données centrale des relations en déshérence pendant 20 ans. La Centrale de recherche conserve également pendant 20 ans les documents relatifs aux demandes de recherche effectuées à partir de la consultation de la base de données. Ainsi, une recherche effectuée une fois ne doit plus être répétée périodiquement. Cela garantit que même les avoirs qui seraient signalés par la banque comme sans contact seulement après la première consultation de la base de données par la Centrale de recherche peuvent être portés à votre connaissance sans autre intervention de votre part.
- la Centrale de recherche détruit tous les documents au bout de 20 ans.

Lieu, date

Nom

Prénom

---

Signature (manuscrite)

---